



011--



26 NOV 2025

Le Comité des Nominations et de la Gouvernance (CNG)

À

L'attention de Tout-e-s les volontaires et personnes externes intéressées

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du processus de renouvellement des instances dirigeantes de notre l'AMPPE, le Comité des Nominations et de la Gouvernance (CNG) a l'honneur de lancer officiellement l'appel à candidatures pour les postes qui seront pourvus lors de la prochaine Assemblée General prévue pour Mars 2026.

Ce processus revêt une importance capitale pour le renforcement de notre gouvernance notamment le respect des recommandations de l'audit organisationnel 2025. Il exige un engagement collectif, un respect strict des statuts et une conformité rigoureuse aux conditions d'éligibilité.

1. Mise à jour des registres des volontaires : une obligation préalable

Conformément aux textes, seules les personnes inscrites dans les registres des volontaires ayant un an d'ancienneté peuvent participer pleinement au processus électoral autrement sont éligibles

Nous invitons donc chaque volontaire à se rapprocher de son SPR pour se rassurer de son statut.

Le CNG reste disponible pour tout appui ou clarification

Contact Soumaila Sagara Rapporteur Cel : 76 42 08 78

2. Appel officiel à candidatures

Les candidatures sont ouvertes pour les postes suivants sans distinction de sexe, race

- Président du Conseil d'Administration (C.A)
- Secrétaire Général du C.A
- Trésorière Générale du C.A
- Chargé(e) de la Gouvernance
- Chargé(e) du Plaidoyer et de la Mobilisation des Ressources
- Adjoint(e) chargé(e) du Plaidoyer et de la Mobilisation des Ressources
- Chargé(e) des Droits Humains et de l'Égalité des Sexes
- Chargé(e) des Relations Extérieures
- Adjoint(e) chargé(e) des Relations Extérieures
- Chargé(e) de la Santé Maternelle, Infantile et Néonatale
- Point Focal MAJ

Éligibilité spécifique des personnes externes :

Peuvent faire acte de candidature en tant que membres externes au Conseil d'Administration, les personnes remplissant les conditions suivantes :

1. Expérience et expertise

- Justifier d'une expérience professionnelle et/ou associative avérée, pertinente pour la gouvernance de l'organisation (gestion, finance, droit, santé, développement communautaire, plaidoyer, communication, ressources humaines, jeunesse, genre, etc.) ;
- Disposer d'une expertise reconnue permettant d'apporter une valeur ajoutée stratégique aux orientations, à la supervision et à la performance de l'organisation ;
- Avoir une compréhension ou une expérience démontrée du secteur du volontariat, du développement, de la santé ou de la société civile.

2. Engagement envers le volontariat et la mission

- Manifester un intérêt réel et documenté pour le volontariat et les causes portées par l'organisation ;
- Adhérer pleinement à la vision, à la mission et aux valeurs de l'institution ;
- S'engager à exercer son mandat à titre bénévole, sans recherche d'avantage personnel ou professionnel.

3. Réseau, relations et influence positive

- Disposer de relations professionnelles, institutionnelles ou communautaires utiles, susceptibles de contribuer au rayonnement, au plaidoyer, à la mobilisation des ressources ou au positionnement stratégique de l'organisation ;
- Être en mesure de faciliter des partenariats, des opportunités ou des synergies, dans le strict respect des règles de gouvernance et de prévention des conflits d'intérêt.

4. Intégrité, éthique et indépendance

- N'avoir jamais été impliqué(e) dans des pratiques contraires à l'éthique, à la loi ou aux principes de bonne gouvernance ;
- N'être dans aucune situation de conflit d'intérêt, direct ou indirect, réel ou potentiel, avec l'organisation ;
- S'engager à signer une déclaration d'indépendance, d'intégrité et de non-conflit d'intérêt.

5. Disponibilité et implication

- Disposer du temps et de la disponibilité nécessaires pour participer activement aux réunions statutaires, commissions de travail et activités stratégiques du Conseil d'Administration ;
- Être prêt(e) à accompagner l'organisation par des conseils, orientations et appuis concrets, au-delà d'un rôle symbolique.

6. Compatibilité statutaire

- Ne pas occuper de fonction incompatible avec le mandat d'administrateur, conformément aux statuts et règlements intérieurs ;
- Ne pas être fournisseur, prestataire, employé(e) ou partenaire contractuel direct de l'organisation, sauf dispositions particulières prévues par les textes.

7. Crédibilité et réputation

- Jouir d'une bonne réputation morale, professionnelle et sociale ;
- Être reconnu(e) pour son sens des responsabilités, sa neutralité, son leadership et son esprit de service.

Les personnes externes non-volontaires peuvent candidater uniquement aux postes suivants :

- Chargé(e) des Droits Humains et de l'Égalité des Sexes
- Chargé(e) du Plaidoyer et de la Mobilisation des Ressources

Éligibilité spécifique aux volontaires

Peuvent faire acte de candidature au Conseil d'Administration, les volontaires remplissant l'ensemble des conditions suivantes :

1. Ancienneté et engagement

- Justifier d'au moins une (01) année d'ancienneté effective en tant que volontaire ;
- Avoir participé de manière régulière et constructive aux activités, programmes ou instances de l'organisation ;
- Faire preuve d'un engagement continu en faveur de la mission, de la vision et des valeurs de l'institution.

2. Intégrité et éthique

- N'avoir jamais cautionné, initié ou entretenu un conflit d'intérêt, qu'il soit direct ou indirect, réel ou potentiel, au détriment de l'organisation ;
- N'avoir fait l'objet d'aucune sanction disciplinaire grave ou mesure de suspension liée à des manquements éthiques ou statutaires ;
- S'engager formellement à respecter le Code d'éthique et de bonne gouvernance de l'organisation.

3. Conformité administrative et financière

- Être à jour du paiement de la cotisation volontaire ou de toute autre contribution statutaire exigible à la date de clôture de l'appel à candidatures ;

4. Compétences et aptitudes

- Disposer de compétences, expériences ou expertises utiles à la gouvernance (leadership, gestion, finance, droit, plaidoyer, santé, jeunesse, communication, etc.) ;
- Avoir la capacité de contribuer de manière stratégique aux orientations et à la supervision de l'organisation ;
- Maîtriser les principes de gouvernance associative et de redevabilité.

5. Disponibilité et responsabilité

- Être disponible pour participer activement aux réunions statutaires, travaux des commissions et autres activités du Conseil d'Administration ;
- Être en mesure d'assumer les responsabilités liées au mandat, dans un esprit de collégialité et de solidarité institutionnelle.

6. Indépendance et loyauté institutionnelle

- Ne pas occuper de fonction incompatible avec le mandat d'administrateur, conformément aux statuts et règlements intérieurs ;
- S'engager à défendre prioritairement les intérêts de l'organisation, au-delà de toute considération personnelle, communautaire ou professionnelle.

Clause d'engagement

Tout candidat devra signer une déclaration sur l'honneur attestant :

- la véracité des informations fournies ;
- l'absence de conflit d'intérêt ;
- son engagement à respecter les textes, décisions et valeurs de l'organisation

3. Examen des candidatures et participation à l'Assemblée Générale

Conformément aux statuts, règlements intérieurs, politiques de gouvernance et procédures de nomination de l'organisation, le Comité des Nominations et de la Gouvernance dispose de la pleine prérogative et de l'autorité exclusive pour examiner, évaluer et statuer sur l'ensemble des candidatures reçues dans le cadre du renouvellement des instances dirigeantes.

L'existence d'un des points ci-haut peut faire l'objet de rejet de la candidature.

Le Comité exerce son mandat en toute indépendance, impartialité et objectivité, à l'abri de toute influence interne ou externe, pression, interférence ou considération étrangère aux critères d'éligibilité dûment établis et validés par les textes en vigueur.

Toutes les candidatures reçues feront l'objet d'un examen rigoureux, transparent et documenté, exclusivement fondé sur le respect des critères d'éligibilité et des exigences prévues par les documents statutaires et normatifs de l'organisation.

À l'issue de ce processus, seules les personnes dont les dossiers auront été formellement retenus par le Comité des Nominations et de la Gouvernance seront officiellement convoquées à prendre part à l'Assemblée Générale.

Aucune participation, candidature ou présence ne sera acceptée en dehors de cette disposition statutaire, toute dérogation étant strictement exclue.

4. Soumission des dossiers

Les dossiers de candidature doivent être soumis exclusivement à l'adresse suivante : amppfmali@yahoo.fr ou sous plis fermé sans nom à déposer au secrétariat de l'AMPPF sis à Ouolofobougou Bolibana avenue Kasse Keita.

- Lettre de motivation adressée à la Présidente du Comité des Nominations et de la Gouvernance
- CV Actualisé

Date limite de réception : 20 Mars 2026 à 12h00 (délai de rigueur)

Nous comptons sur vous pour large diffusion et la mobilisation de chacun pour garantir un processus transparent, équitable et conforme aux meilleures pratiques de gouvernance.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



La Présidente

Coulibaly Badiallo TRAORE